

### **Alignement chemin des Essarts - Acquisition de terrain à M. et Mme RACINE Xavier**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : La Ville de Besançon souhaite poursuivre les travaux d'élargissement de voirie sur le chemin des Essarts.

Dans ce sens, des négociations ont été engagées avec M. et Mme RACINE Xavier pour réaliser la mise à l'alignement de leur propriété sise 8, chemin des Essarts.

Un accord a été obtenu aux conditions suivantes :

- acquisition gratuite de la parcelle cadastrée section OW n° 299 pour une contenance totale de 14 m<sup>2</sup> (conformément à l'obtention d'un permis de construire),
- une indemnité de 836 € sera versée pour perte de végétaux.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 836 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2007.*